

B. Obligations envers l'équipe visiteuse

- 1° Accueillir et fournir toutes les facilités d'entrée dans le pays et surtout à l'aéroport.
- 2° Prévoir - un car pour les joueurs
- une voiture pour les officiels et ce jusqu'au jour du départ de la délégation.
- 3° Mettre à la disposition de l'équipe un terrain d'entraînement.
- 4° Assurer la sécurité de la délégation visiteuse.
- 5° Payer les frais de transport local, de logement et de restauration de toute la délégation.
- 6° Les deux fédérations doivent s'entendre sur la destination et la répartition des frais et des recettes. En cas de désaccord, le Comité d'Organisation de la C.A.F. tranchera.
- 7° Mettre un officiel permanent qui parle la langue de la délégation.
- 8° Raccompagner l'équipe jusqu'à l'aéroport.

9. Nécessité Vestiaires

Cette liste n'est pas exhaustive.

MUHATURUKUNDO Norbert

- 1) projet de lettre au Hunaffet pour demander le versement des frais d'engagement se trouve en annexe.
- 2) La lettre de demande d'engagement à adresser à la CAF suit.

21/9/79



MINISTRE DE LA JEUNESSE

B.P. 1044 KIGALI

La Coupe d'Afrique des Nations 1980

- Généralement la Coupe d'Afrique des Nations débute au mois de décembre et se terminera en 1982 probablement vers le mois de mars. Le calendrier ne nous est pas encore parvenu.
 - Les modalités de participation ont été exposées dans ma note au Ministre datée du 21/7/80 en annexe.
- Michaly
18/8/80

Très Urgent

Norbert

→ Me dire quand va commencer
la Coupe d'Afrique des Nations
Edition 1980
(période + modalités participatives)

§ 18/3/80

N.B.

Ne donner réponse
cet avant-midi 800

Lavigne

~~Thomson~~

me donner données y relatif
s. v. p. - Michel
18/3/80